



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
10 novembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Rapport sur la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien avant la réunion

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des débats consacrés à l'application du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et des questions recensées en la matière lors de la réunion informelle de représentants des Parties et des organisations ainsi que d'experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien au titre du programme de travail, qui s'est tenue du 28 au 30 septembre 2010 à Manille (Philippines). Les représentants et les experts ont partagé leurs expériences et leurs points de vue sur l'application du programme de travail de Nairobi, qu'il s'agisse des modalités d'exécution, des secteurs d'intervention et domaines d'activité, ou des connaissances et produits qui en découlent. Des recommandations et des suggestions ont été formulées concernant les moyens de renforcer les activités après 2010 à l'appui d'une action pour l'adaptation plus efficace dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

* Le présent document a été soumis après la date limite du fait que la réunion informelle a eu lieu plus tard que prévu.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-10	3
A. Mandat.....	1-4	3
B. Contexte.....	5-7	4
C. Objet de la présente note	8	4
D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	9-10	5
II. Travaux de la réunion	11-21	5
III. Analyse des principales questions débattues à la réunion.....	22-62	7
A. Mise en œuvre du programme de travail de Nairobi de 2005 à 2010.....	23-52	7
B. Activités possibles après 2010.....	53-62	13
IV. Conclusions.....	63	15
Annexes		
Activités envisageables après 2010 recensées à la réunion et modalités d'exécution correspondantes.....		17

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a demandé au secrétariat d'organiser, sous la conduite de son président et avant sa trente-troisième session, une réunion informelle des représentants des Parties et des organisations ainsi que des experts afin d'étudier les résultats des activités menées à bien avant cette réunion, compte tenu d'un rapport succinct sur les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa vingt-huitième session¹ et des résultats escomptés du programme de travail de Nairobi dont il est fait état au paragraphe 2 de l'annexe à la décision 2/CP.11. Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cette réunion, lequel serait mis à sa disposition à sa trente-troisième session².

2. À la même session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport récapitulant les résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa trente-deuxième session, afin qu'il l'examine à sa trente-troisième session³.

3. À sa trente-deuxième session, le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à faire parvenir au secrétariat, avant le 16 août 2010, des observations et des informations sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans l'annexe de la décision 2/CP.11. Il a demandé au secrétariat de regrouper ces communications dans un document de la série MISC⁴ pour étayer les débats de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 1⁵. À la même session, le SBSTA a demandé au secrétariat de préparer des contributions et d'établir un ordre du jour, suivant les indications de son président, en vue de faciliter les débats dans le cadre de l'examen de l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution, tels que définis dans la décision 2/CP.11⁶. Comme suite à ces demandes, un document de base complétant le rapport succinct mentionné ci-dessus au paragraphe 2 a été établi pour fournir des éléments supplémentaires à la réunion informelle⁷. En outre, toutes les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi ont été invitées, par une enquête en ligne, à communiquer des observations et des informations sur l'expérience qu'elles avaient acquise en s'associant à la mise en œuvre du programme de travail. Un résumé des réponses à cette enquête a été reproduit à l'annexe II du document de base.

4. En outre, à sa vingt-huitième session, le SBSTA est convenu d'étudier, à sa trente-troisième session, les résultats de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 1, le rapport récapitulatif mentionné ci-dessus au paragraphe 2, les nouvelles informations scientifiques, ainsi que les informations sur les activités pertinentes des organisations et des institutions, en vue d'examiner l'efficacité du programme de travail de

¹ Ce rapport succinct est paru sous la cote FCCC/SBSTA/2008/12.

² FCCC/SBSTA/2008/6, par. 24.

³ Ce rapport succinct est paru sous la cote FCCC/SBSTA/2010/10.

⁴ FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1.

⁵ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 20.

⁶ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 17.

⁷ Ce document de travail est disponible à l'adresse: <http://unfccc.int/5706.php>.

Nairobi et de rendre compte à la seizième session de la Conférence des Parties des résultats de ce programme, conformément à l'alinéa e du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11⁸.

B. Contexte

5. Après avoir examiné le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et constaté que l'adaptation était une nécessité pour tous les pays, les Parties à la Convention ont prié le SBSTA d'entreprendre des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation aux changements climatiques (décision 10/CP.9). À la dixième session de la Conférence des Parties, elles ont décidé d'élaborer un programme de travail quinquennal à exécuter dans le cadre du SBSTA (décision 1/CP.10). À l'issue de nouveaux débats tenus à la onzième session de la Conférence, les Parties ont adopté le programme de travail quinquennal du SBSTA sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et en ont précisé l'objectif, les résultats escomptés et le champ d'activité (décision 2/CP.11).

6. L'objectif général du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et les mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs⁹.

7. Le mandat de cinq ans du programme de travail de Nairobi, tel qu'énoncé la décision 2/CP.11, court jusqu'en 2010. Le SBSTA a été prié de faire le point sur le programme de travail et de présenter un rapport sur ce sujet à la Conférence des Parties à sa seizième session¹⁰.

C. Objet de la présente note

8. Le présent rapport contient un résumé des débats tenus à l'occasion de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 1. Il rend compte des vues et des expériences communiquées par les représentants et les experts au sujet de l'application du programme de travail de Nairobi à ce jour (modalités d'exécution et activités, domaines thématiques et domaines d'intervention, connaissances et produits qui en découlent). Il évoque les grands problèmes recensés et les principales suggestions formulées en vue du renforcement des activités au-delà de la période couverte par le programme de travail de Nairobi à l'appui d'une action plus efficace dans le domaine de l'adaptation. On trouvera dans le présent rapport:

- a) Une description des travaux de la réunion (chap. II);
- b) Une analyse des principaux aspects examinés à la réunion (chap. III), notamment l'efficacité de l'application du programme de travail de Nairobi à ce jour (chap. III.A), et des vues et suggestions visant à renforcer les activités au-delà de la période couverte par le programme (chap. III.B);

⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 25.

⁹ Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

¹⁰ Décision 2/CP.11, par. 6 e).

- c) Un résumé des principaux messages qui se sont dégagés (chap. IV).

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

9. Conformément aux conclusions de sa vingt-huitième session, le SBSTA examinera à sa trente-troisième session les résultats de la réunion informelle mentionnée ci-dessus au paragraphe 1, le rapport récapitulatif mentionné ci-dessus au paragraphe 2, les nouvelles informations scientifiques et les activités pertinentes des organisations et institutions, en vue de faire le point sur l'efficacité du programme de travail de Nairobi et de rendre compte de ses résultats à la seizième session de la Conférence des Parties. Il doit aussi en principe adresser pour examen à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements, d'après les enseignements qui se dégagent de l'application du programme de travail de Nairobi.

10. Le SBSTA voudra peut-être, notamment, convenir à sa trente-troisième session des prochaines dispositions qu'il estime utile de prendre concernant le programme de travail de Nairobi.

II. Travaux de la réunion

11. La réunion informelle de représentants des Parties et des organisations ainsi que d'experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien dans le cadre du programme de travail de Nairobi s'est tenue à Manille (Philippines) du 28 au 30 septembre 2010. Elle a été organisée par le secrétariat de la Convention avec le soutien financier du Gouvernement canadien. M. Mama Konaté, Président du SBSTA, a présidé la réunion.

12. Ont participé à la réunion 42 représentants de 24 Parties et de 12 organisations partenaires qui ont été activement associées à l'application du programme de travail de Nairobi.

13. Parmi les contributions aux débats, il convient de mentionner les vues et les informations communiquées par les Parties et les organisations sur le degré d'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de son objectif et des résultats escomptés, les rapports succincts mentionnés ci-dessus aux paragraphes 1 et 2, et le document d'information, mentionné ci-dessus au paragraphe 3, contenant un résumé des réponses des organisations partenaires à une enquête en ligne.

14. Le Président a ouvert la réunion informelle par une brève déclaration dans laquelle il a souligné que l'objectif de la réunion était non pas de servir de cadre de négociation mais de donner l'occasion d'examiner les progrès accomplis et les nouveaux besoins à satisfaire en ce qui concerne l'application du programme de travail et d'apporter ainsi des éléments utiles aux négociations devant avoir lieu à la trente-troisième session du SBSTA. Il a rappelé aux participants que la tâche à accomplir au titre du point de l'ordre du jour de la prochaine session du SBSTA consacré au programme de travail de Nairobi serait ardue étant donné le peu de temps dont on disposait pour la négociation et le nombre important de questions à examiner. Il a noté que les discussions consacrées au programme de travail de Nairobi devaient tenir compte du nouveau contexte dans lequel s'inscrivaient les débats sur l'adaptation menés dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, en particulier l'accent mis sur les fonctions assurées par le programme de travail de Nairobi dans ce domaine. Il a aussi fait état de l'importance de la coordination et de la collaboration au vu de la multitude d'activités menées dans le domaine

de l'adaptation, et de l'utilité du mécanisme bien établi prévu par le programme de travail de Nairobi pour associer les parties prenantes, dont la participation active était importante pour renforcer les mesures d'adaptation dans l'optique d'un futur régime relatif au climat.

15. Un représentant du secrétariat a remercié les Gouvernements philippin et canadien pour l'appui fourni à l'organisation de la réunion et a noté que, outre l'organisation de toutes sortes d'ateliers et de réunions et l'élaboration de documents, beaucoup d'efforts avaient été entrepris dans le cadre du programme de travail de Nairobi pour assurer la participation d'un grand nombre d'acteurs, favoriser des mesures ciblées d'adaptation et produire et diffuser des connaissances.

16. Le représentant du Canada a souligné combien le programme de travail de Nairobi avait été efficace pour ce qui est de mobiliser les acteurs, de susciter des initiatives dans le domaine de l'adaptation et de mettre au point et diffuser des connaissances, et a estimé important que ce programme de travail continue d'apporter un appui dont le besoin se faisait fortement sentir en vue d'une action renforcée dans le domaine de l'adaptation.

17. M. Demetrio L. Ignacio, Ministre adjoint de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, a souligné la nécessité pour les pays de se doter de stratégies nationales relatives aux changements climatiques, d'autant que les phénomènes climatiques extrêmes devenaient de plus en plus violents et imprévisibles. Il a insisté sur le fait que la stratégie nationale des Philippines en la matière avait été conçue en fonction de la situation et des priorités nationales du pays, mais qu'elle pouvait utilement s'inspirer des orientations de processus internationaux comme le programme de travail de Nairobi.

18. Les débats de fond de la réunion ont été divisés en deux volets; le premier étant consacré à l'examen de l'efficacité de l'application du programme de travail de Nairobi, le deuxième aux perspectives à plus long terme et aux moyens de renforcer les activités au-delà de la période couverte par le programme de travail à l'appui d'une action renforcée pour l'adaptation.

19. En introduction à la première partie des débats, le secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi et de leurs résultats. Les organisations partenaires, les experts et les Parties ont présenté une série d'exposés; les différentes façons d'envisager l'application du programme de travail de Nairobi à ce jour, notamment les succès obtenus et les nouveaux besoins à satisfaire, ont fait l'objet de séances de questions et réponses et de débats ouverts¹¹. Des groupes restreints ont aussi été constitués afin de permettre des débats plus interactifs et approfondis; les participants ont ensuite rendu compte de leurs travaux et procédé à un débat général.

20. Pour la deuxième partie du débat de fond, le secrétariat a fourni un résumé des moyens proposés pour étoffer les activités après 2010 à l'appui d'une action renforcée en matière d'adaptation, compte tenu des sources d'information pertinentes et des délibérations menées aux séances antérieures. Après une séance de débat général, les participants ont proposé d'organiser une deuxième série de groupes restreints afin d'examiner plus avant les moyens d'amplifier les activités après 2010. Les discussions menées au sein de ces groupes restreints ont débouché sur un certain nombre d'idées et de propositions concrètes dont il a ensuite été rendu compte en séance plénière.

21. Le Président a clos la réunion informelle en résumant les principaux points débattus et en donnant un aperçu des prochaines dispositions qui pourraient être prises.

¹¹ Les exposés peuvent être consultés à l'adresse <http://unfccc.int/5706.php>.

III. Analyse des principales questions débattues à la réunion

22. Comme indiqué plus haut au paragraphe 18, les débats ont porté sur deux questions principales, à savoir: l'application du programme de travail de Nairobi à ce jour et les activités envisageables après 2010. Trois aspects de la mise en œuvre ont été retenues comme thèmes généraux pour faciliter les discussions: modalités d'exécution et activités; domaines thématiques et domaines d'intervention; connaissances et produits obtenus. Les représentants ont fait part de leurs vues et de leurs expériences dans des exposés présentés en séance plénière et dans le cadre des délibérations des groupes de travail. Les principaux points abordés sont résumés dans les paragraphes 23 à 62 ci-après.

A. Mise en œuvre du programme de travail de Nairobi de 2005 à 2010

23. Les Parties, les organisations et les experts ont échangé des vues sur la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi en s'inspirant de leur expérience du processus. La valeur ajoutée par le programme de travail, ses réussites, ses faiblesses et les aspects à améliorer ont été passés en revue et analysés. Il a aussi été procédé à des échanges de vues sur les pratiques actuelles et les enseignements à retenir, qui donnent des indications sur la façon dont le SBSTA peut accroître l'efficacité du programme de travail après 2010 à l'appui des mesures d'adaptation.

1. Participation de différents acteurs

24. L'une des principales contributions du programme de travail de Nairobi dans le domaine de l'adaptation est la participation active de Parties, d'organisations, de communautés et d'experts représentant les principaux groupes d'acteurs concernés¹². Un tel résultat a été obtenu dans le cadre de diverses activités allant de l'organisation de réunions (ateliers techniques, réunions d'experts, réunions informelles et forums de coordonnateurs)¹³ à la communication des informations pertinentes et à leur diffusion. Les ateliers techniques, réunions d'experts, réunions informelles et forums des coordonnateurs ont créé un espace commun permettant aux Parties et aux organisations de partager des connaissances et des expériences et d'étudier les possibilités de partenariat et de collaboration. L'information en ligne communiquée par les organisations partenaires au sujet de leurs activités d'adaptation et des experts compétents facilite la participation d'acteurs supplémentaires et le développement des partenariats entre les Parties et les organisations. En faisant intervenir un grand nombre d'acteurs, le programme de travail de Nairobi a contribué à créer une communauté de pratiques en matière d'adaptation, ce qui est perçu par les Parties et les organisations comme un des résultats importants du processus découlant de la Convention.

25. Tout en reconnaissant les progrès accomplis en faisant intervenir les parties prenantes et en développant les partenariats et la collaboration au cours des cinq années couvertes par le programme de travail de Nairobi, les Parties et les organisations ont souligné qu'il fallait continuer de mobiliser les différents acteurs, en particulier ceux des pays les moins avancés (PMA) et des petits pays insulaires en développement qui représentent les populations les plus vulnérables, participent à l'action sur le terrain et jouent un rôle appréciable dans l'application des mesures d'adaptation. Un représentant des

¹² Au 22 octobre 2010, le programme de travail de Nairobi comptait 196 organisations partenaires.

¹³ Bien que ne faisant pas partie des modalités indiquées à l'annexe de la décision 2/CP.11, cette modalité d'exécution est apparue en cours d'application du programme de travail de Nairobi et a recueilli une large adhésion des Parties et des organisations.

Îles Cook a fait observer que les effets de changements climatiques étaient largement ressentis dans ce pays, mais que des acteurs clés comme les secteurs du transport et de la construction ne sont pas encore associés au débat sur l'adaptation. Cela limite la volonté politique d'investir dans des interventions axées sur l'adaptation dans ce pays. Le Japon a noté que les décideurs au niveau national, de même que le secteur privé, étaient disposés à jouer un rôle mais n'avaient pas accès à l'information pertinente.

26. À cet égard, les participants ont indiqué qu'il était difficile de faire part des incertitudes scientifiques, ce qui entravait les efforts visant à mobiliser les acteurs de l'adaptation. Un représentant de l'Afrique du Sud a noté également que les incertitudes inhérentes à la climatologie servaient de prétexte à l'inaction. Il a rappelé aux participants que la planification de l'adaptation devait se concentrer sur les certitudes: régions, secteurs et populations les plus vulnérables; évolution actuelle des principaux paramètres climatiques; et amplification de certains types de risques (incendies de forêt, inondations, sécheresses, etc.). Des représentants de l'Autriche et du Comité allemand pour la prévention des catastrophes ont souligné les avantages procurés par une méthode de gestion des risques pour la prise de décisions en cas d'incertitudes. Un représentant du Global Water Partnership a fait valoir qu'il était utile de privilégier une démarche dite «sans regrets».

27. Les participants ont suggéré d'organiser des forums de coordonnateurs plus fréquents, qui pourraient avoir lieu entre toutes les sessions, d'allouer plus de temps à ces forums et de mieux les programmer pendant la Conférence des Parties pour permettre des échanges et des débats plus approfondis. La tenue de forums régionaux de coordonnateurs a été considérée comme un moyen possible de recentrer la coopération et de mobiliser un plus grand nombre de professionnels.

28. Les participants ont estimé qu'il était de la responsabilité des Parties d'informer, de mobiliser et d'encourager les acteurs aux niveaux national, infranational, local et communautaire dans les différents secteurs. Un représentant de Practical Action a souscrit à l'avis selon lequel les autorités nationales doivent déterminer les pôles de connaissance appropriés, qui varient d'un pays et d'une région à l'autre, afin d'obtenir la participation des acteurs et de les mobiliser. Des représentants des Parties ont estimé que, pour être efficaces, les institutions nationales avaient besoin de capacités suffisantes.

29. Les Parties et les organisations partenaires ont en outre jugé nécessaire d'améliorer leur collaboration, notamment par l'échange de renseignements et de données d'expérience. Les participants ont souligné qu'il serait utile d'échanger plus régulièrement et systématiquement des renseignements sur les activités pertinentes des organisations partenaires dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

2. Promouvoir des mesures d'adaptation ciblées

30. Considéré comme un processus négocié au niveau multilatéral, le programme de travail de Nairobi a facilité l'adoption de mesures d'adaptation ciblées par un grand nombre d'organisations partenaires. Les invitations à agir¹⁴, fondées en grande partie sur une analyse des besoins et des lacunes recensés lors des ateliers techniques et des réunions d'experts sur le programme de travail, de même que les annonces de mesures¹⁵, ont été décrites par les Parties comme des moyens efficaces pour mobiliser les organisations et favoriser des mesures concrètes à la faveur du programme de travail.

¹⁴ Au 22 octobre 2010, neuf invitations à agir avaient été diffusées, et les Parties étaient invitées à se prononcer sur deux invitations supplémentaires à la trente-troisième session du SBSTA.

¹⁵ Au 22 octobre 2010, 133 annonces de mesures avaient été faites par 51 organisations.

31. Les participants ont estimé que, pour en améliorer encore l'efficacité, les invitations à agir devraient être davantage tournées vers l'action. Ils ont aussi préconisé des mises à jour périodiques de ces invitations pour tenir compte du fait que la conception et la connaissance des aspects pertinents de l'adaptation ne cessaient d'évoluer. En ce qui concerne les annonces de mesures, il a été jugé utile d'actualiser plus régulièrement les informations sur les activités menées, les résultats produits et les effets obtenus au moyen des mesures annoncées. Des propositions ont été faites à cet égard concernant un modèle spécifique que les organisations pourraient utiliser pour communiquer des mises à jour périodiques.

32. Afin de continuer à tirer partie du programme de travail de Nairobi de façon à susciter des initiatives sur le terrain en matière d'adaptation et à les appuyer, les participants ont souligné la nécessité de mieux faire cadrer les besoins des Parties et les activités des organisations et de consigner, suivre et évaluer plus systématiquement les pratiques d'adaptation.

33. Un certain nombre d'idées ont été échangées sur la façon dont le programme de travail de Nairobi pourrait contribuer à faire coïncider les besoins des Parties et les activités des organisations. Il a été suggéré notamment d'installer un dispositif en ligne de «mise en concordance» ou un centre d'échange permettant de mieux faire connaître la «demande» et l'«offre» en matière d'adaptation. Certaines Parties ont aussi estimé qu'un groupe d'experts pourrait être créé dans le cadre du programme de travail de Nairobi pour recenser de concert avec les pays, les besoins et les priorités des Parties.

34. Les Parties et les organisations ont mis l'accent sur le rôle important des centres et réseaux régionaux dans le renforcement des liens entre les Parties et avec les organisations. À cet égard, la nécessité de renforcer les capacités des centres et des réseaux régionaux a été soulignée. Un représentant de l'Argentine, parlant au nom du Réseau ibéro-américain des bureaux chargés de la question des changements climatiques (RIOCC) a fait part d'une nouvelle initiative de cette organisation à l'appui des objectifs du programme de travail de Nairobi. Cette initiative consiste à mettre en place un cadre de référence régional latino-américain pour permettre le recensement des besoins nationaux à l'échelon local en vue de leur communication ultérieure aux centres régionaux par l'intermédiaire d'institutions nationales désignées, tandis que les centres régionaux, directement associés au programme de travail de Nairobi au titre de la Convention, fourniront des renseignements sur les ressources disponibles et les initiatives offertes par les partenaires du programme de travail de Nairobi dans la région et au-delà, à l'intention des acteurs infranationaux par le biais des entités nationales. Ce mode opératoire visant à faciliter les contacts entre les Parties et les organisations dans le cadre du programme de travail de Nairobi a suscité un vif intérêt parmi les participants de la région et de l'extérieur de celle-ci et il a été jugé utile de l'étudier pour d'autres régions.

35. Afin de promouvoir l'apprentissage par la pratique et de consolider la base de connaissances sur l'adaptation, les participants ont insisté sur la nécessité de consigner et de partager systématiquement les bonnes pratiques et les enseignements résultant d'initiatives sur le terrain. Il a été suggéré que les Parties et les organisations élaborent des résumés succincts (environ deux pages) des initiatives pertinentes qui seraient diffusés à l'occasion d'ateliers et de réunions. Il a aussi été noté que le programme de travail de Nairobi devait, dans la mesure du possible, servir à mettre en évidence en quoi consistent les bonnes pratiques et les erreurs en matière d'adaptation et promouvoir la transposition des expériences concluantes. En outre, un représentant de l'État plurinational de Bolivie a souligné qu'il fallait élaborer des indicateurs pour faciliter le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation.

36. En ce qui concerne l'aide technique et scientifique aux pays en développement parties, bon nombre de Parties ont insisté sur la nécessité de faciliter l'accès aux ressources techniques et aux compétences spécialisées. Une solution possible qui a aussi été évoquée consisterait à créer un point de contact centralisé pour l'appui technique.

37. S'agissant des rôles respectifs des processus découlant de la Convention, des organes subsidiaires et des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre de l'adaptation, un représentant néo-zélandais et d'autres représentants ont souligné que les processus liés à la Convention (dont le programme de travail de Nairobi) pouvaient fournir des orientations, des principes et des conseils techniques utiles. Cependant, l'adaptation proprement dite devait être impulsée par les pays, dont les gouvernements avaient en définitive pour tâche de conduire l'action engagée dans ce domaine. Les participants ont aussi estimé nécessaire de mieux relier les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi aux travaux effectués par d'autres groupes d'experts au titre de la Convention (le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et le Groupe d'experts du transfert de technologies) et dans d'autres domaines d'application de la Convention, par exemple l'éducation, la formation et la sensibilisation ainsi que le renforcement des capacités.

3. Production et diffusion de l'information et des connaissances

38. Le représentant de Practical Action a souligné l'importance que revêtent les ressources intellectuelles. De ce point de vue, le programme de travail de Nairobi avait joué un rôle utile comme pôle de connaissances et d'apprentissage. Au cours des cinq dernières années, une masse importante d'informations et de connaissances avait été produite, notamment grâce aux débats menés entre les Parties, les organisations, les groupes concernés et les experts à l'occasion de diverses réunions organisées dans le cadre du programme de travail, aux éléments apportés par les Parties et les organisations dans leurs communications et aux contributions volontaires d'organisations partenaires sur tel ou tel aspect de la mise en œuvre de mesures d'adaptation. En outre, sous la conduite du Président du SBSTA et avec les contributions de fond des organisations partenaires, le secrétariat avait mis en place et tenait à jour un site Web dans lequel étaient répertoriées des informations et des connaissances dont la diffusion a été assurée par des moyens très divers.

39. Les Parties et les organisations ont fait savoir qu'elles appréciaient les informations et les connaissances produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi. Elles ont estimé que ces produits les avaient aidées à mieux comprendre et évaluer les effets des changements climatiques et la vulnérabilité à ces changements, et avaient amélioré leur capacité de prendre en connaissance de cause des décisions d'adaptation. Les Parties ont indiqué en particulier que les activités d'adaptation entreprises au niveau national avaient tiré parti des documents techniques, du «Recueil FCCC des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements»¹⁶ et d'autres connaissances obtenues dans différents domaines (information socioéconomique, méthodes et outils, données et observations, modèles et scénarios climatiques et réduction de l'échelle des modèles). La synthèse des annonces de mesures¹⁷, coordonnée par le secrétariat grâce aux contributions volontaires des organisations, a été jugée particulièrement utile pour faire connaître et mettre en évidence les mesures prises par les organisations. Les participants ont aussi estimé que la lettre d'information du programme de travail de Nairobi («Update») était un moyen efficace de

¹⁶ <http://unfccc.int/2674.php>.

¹⁷ Consultable à l'adresse <http://unfccc.int/4628.php>.

tenir les Parties et les organisations informées de la mise en œuvre du programme de travail.

40. Tout en reconnaissant combien la production d'informations et de connaissances avait été fructueuse, les Parties et les organisations ont aussi fait état de moyens d'améliorer ces produits de façon à appuyer plus efficacement la mise en œuvre des mesures d'adaptation sur le terrain. Il a été constaté que les informations et les connaissances produites jusqu'ici présent avaient un caractère général et n'étaient pas adaptées à des secteurs ou des régions géographiques particuliers. Les participants ont estimé à cet égard qu'il convenait d'interpréter, traduire, adapter ou transformer ces produits en fonction des contextes nationaux et locaux pour que les acteurs concernés puissent y accéder et les utiliser. Il a été noté que ceux-ci étaient davantage susceptibles de s'impliquer et de se mobiliser lorsqu'ils disposaient d'informations et de connaissances contextualisées.

41. En dépit de l'intérêt des notes techniques détaillées, des rapports, des publications et des autres documents produits dans le cadre du programme de travail de Nairobi, les participants ont souligné la nécessité de communiquer des versions plus accessibles de ces produits, tenant compte des besoins de leurs utilisateurs. Dans cette optique, il a été suggéré d'en établir des résumés succincts adaptés aux différents publics. Un groupe d'experts désigné à cet effet dans le cadre du programme de travail de Nairobi pourrait constituer un mécanisme permettant de guider la création de produits plus accessibles et d'assurer le suivi des recommandations formulées dans les documents, publications et rapports pertinents.

42. Outre les suggestions visant à mieux cibler les informations et les connaissances produites et à en améliorer la forme, les participants ont aussi mentionné plusieurs produits supplémentaires que le programme de travail pourrait procurer et qui apporteraient une valeur ajoutée par rapport à ce qui existe déjà. Il s'agirait, entre autres, d'études de cas mettant en évidence les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application des méthodes et des outils (notamment pour l'estimation des coûts et des avantages des options d'adaptation) figurant dans le Recueil de méthodes et d'outils, de documents d'orientation à vocation pratique, et de publications consacrées à la synthèse et à l'analyse des initiatives d'adaptation en cours.

43. Les participants ont aussi estimé qu'il pourrait être utile de revoir et de vérifier le contenu du site Web du programme de travail de Nairobi, et que sa structure et sa présentation pourraient être modifiées pour rendre le site plus fonctionnel afin qu'il remplisse plus efficacement son rôle en tant que portail d'information central sur l'adaptation. Il a aussi été suggéré de mettre à la disposition des Parties et des organisations un mécanisme pour donner leur avis sur l'utilité des informations et des connaissances proposées, y compris le site Web du programme de travail de Nairobi, et proposer des idées pour d'éventuelles améliorations.

44. En ce qui concerne la diffusion des informations et des connaissances, les Parties et les organisations ont jugé souhaitable que les produits proposés soient communiqués directement aux acteurs infranationaux et locaux. Une somme importante de connaissances a été produite dans le cadre du programme de travail, mais une partie seulement de ces connaissances est parvenue aux acteurs concernés sur le terrain et aux populations vulnérables au plan local. Le représentant de la Trinité-et-Tobago a fait une analogie entre la situation actuelle et une grande masse d'eau qui serait retenue derrière un barrage faute de pouvoir être acheminée vers les utilisateurs finals en raison de l'absence de canalisations.

45. Les participants ont échangé un certain nombre d'idées sur les interactions fonctionnelles (le système de «canalisations» dans l'analogie ci-dessus) à mettre en place pour assurer une libre circulation de l'information et des connaissances entre le programme de travail de Nairobi exécuté au niveau de la Convention et les échelons régional, national

et local, ainsi qu'une remontée de l'information vers l'échelon de la Convention. Il s'agirait notamment d'identifier les principaux «diffuseurs de connaissances» qui pourraient établir un lien entre les différents niveaux d'échange d'informations et de connaissances, d'adapter les informations et les connaissances au public visé, de diffuser des informations au moyen de portails Web, de documents abrégés, de mises à jour et de séances d'information, par exemple, de recourir aux médias accessibles localement (balado-et vidéodiffusion, etc.) et aux langues locales, et d'établir des partenariats stratégiques avec les centres et réseaux régionaux. L'initiative pilote du RIOCC décrite plus haut au paragraphe 34 a été considérée comme un moyen possible d'améliorer la diffusion des connaissances dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

4. Valeur ajoutée et avantages procurés par le programme de travail de Nairobi

46. Les participants ont admis qu'il était difficile de mesurer quantitativement l'effet du programme de travail de Nairobi sur les politiques et les pratiques d'adaptation des Parties et des organisations, mais ils se sont accordés à estimer que la valeur ajoutée et les retombées du programme de travail avaient été significatives.

47. Les représentants des Parties ont constaté que le programme de travail de Nairobi – élément central de l'action engagée pour l'adaptation en vertu de la Convention – avait renforcé la prise de conscience et l'attention consacrée au niveau international à cette question et avait aidé les délégations à mieux comprendre ses principaux aspects dans le cadre des délibérations du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Les Parties ont également cité des cas où la participation à la mise en œuvre du programme de travail avait permis d'éclairer les décisions à prendre en matière de planification de l'adaptation. Afin d'illustrer les avantages que son pays avait retirés de sa participation à l'atelier technique sur les risques liés au climat et les phénomènes météorologiques extrêmes¹⁸, un représentant des Îles Cook a fait part de l'expérience fournie par l'élaboration d'un plan d'action national pour la gestion commune des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, qui avait été mis en place afin de tirer le meilleur parti de capacités institutionnelles limitées et de simplifier et coordonner l'information sur les 12 îles que compte le pays. Un représentant du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a souligné que, dans le cas du Pacifique Sud, le programme de travail de Nairobi avait commencé de remédier à d'importantes insuffisances scientifiques. Les connaissances produites dans le cadre du programme de travail de Nairobi dans la région avaient permis d'étayer la conception et la planification de programmes d'adaptation.

48. Les organisations ont souligné que leur participation au programme de travail de Nairobi avait rendu leur travail plus efficace grâce à de nouveaux partenariats et à de nouvelles possibilités de collaborer avec les Parties et d'autres organisations partenaires. Ce programme leur permettait de diffuser plus largement leurs sources d'information et leurs connaissances. En prenant une part active au programme de travail (annonce d'initiatives et présentation de mises à jour, contributions à des publications, apports à des ateliers et des réunions, etc.), les organisations étaient aussi parvenues à améliorer leur coordination interne et leur communication sur les questions relatives à l'adaptation. En s'associant à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi, les organisations constituées de multiples programmes et centres opérationnels disposaient d'un mécanisme efficace pour renforcer leur capacité d'encadrement grâce à une meilleure coordination des activités consacrées à l'adaptation.

¹⁸ L'atelier en question s'est déroulé du 18 au 20 juin 2007 au Caire (Égypte). Pour de plus amples renseignements, voir <http://unfccc.int/3953.php>.

49. Les organisations ont souligné également que certains éléments de leurs programmes et projets n'existeraient peut-être pas sans le programme de travail. De l'avis des représentants du Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et du PROE, le programme de travail de Nairobi améliorerait à terme les programmes d'adaptation dans leurs régions respectives. Vu la nécessité de mieux enregistrer les réactions des utilisateurs concernant les informations et services fournis et, comme il a été constaté à la troisième Conférence mondiale sur le climat, de renforcer les capacités compte tenu de l'évolution du climat, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a apporté des ajustements à ses activités et à ses programmes «traditionnels». Elle a fait récemment 15 annonces d'initiatives au titre du programme de travail de Nairobi. Ces annonces, qui concernent des améliorations à apporter à un large éventail d'activités et de programmes au sein du système de l'OMM, prendront effet au cours des deux prochaines années.

5. Résumé

50. L'adaptation est un processus complexe qui suppose la participation de différents groupes d'acteurs intervenant à des niveaux et dans des secteurs différents. L'efficacité et la pérennité des mesures d'adaptation passent par des partenariats fonctionnels et une concertation entre tous ces échelons et secteurs et entre ces groupes. La mise en œuvre du programme de travail de Nairobi au cours des cinq dernières années a fait apparaître une masse critique de parties prenantes qui s'y sont associées à différents niveaux et dans différents secteurs. Une dynamique de l'adaptation a été créée et les nombreuses Parties et organisations partenaires qui s'y consacrent, la somme de connaissances produite et les enseignements qui ont pu être tirés de la mise en œuvre du programme de travail sont des éléments importants pour aller de l'avant par des mesures d'adaptation renforcées dans le cadre d'un nouveau régime relatif au climat.

51. Cela étant, conscientes que l'objectif du programme de travail de Nairobi est d'aider les Parties à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à opter en connaissance de cause pour des initiatives et des mesures concrètes d'adaptation, les Parties et les organisations ont souligné la nécessité d'étoffer les liens entre les groupes d'acteurs et d'un secteur ou d'un niveau à un autre, voire de créer ces liens, le cas échéant, en diversifiant et en renforçant les partenariats et la collaboration. Elles ont aussi estimé nécessaire que l'information et les connaissances circulent dans les deux sens entre le processus de la Convention et les échelons régional, infranational, sous-national, local et communautaire.

52. En tirant parti des succès, des bonnes pratiques et des enseignements de ces cinq dernières années, le programme de travail de Nairobi peut aider à promouvoir et à renforcer une telle interaction et à améliorer l'accès à des informations concrètes pour aborder les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'adaptation.

B. Activités possibles après 2010

53. Pendant la deuxième partie de la réunion, des avis et des idées ont été échangés entre les participants sur les moyens de renforcer le programme de travail de Nairobi afin de pouvoir agir plus efficacement dans le domaine de l'adaptation. Des débats ont été organisés en séance plénière et dans le cadre de groupes restreints. Les Parties et les organisations ont mis l'accent sur des activités prioritaires qui pourraient être mises en œuvre dans un délai d'un ou deux ans si les Parties décident de reconduire le programme de travail de Nairobi à la trente-troisième session du SBSTA.

54. Les Parties et les organisations ont insisté sur le fait qu'une nouvelle phase du programme de travail de Nairobi devrait prévoir: 1) la création d'un mécanisme bidirectionnel efficace de gestion des connaissances permettant de faire parvenir les informations et les connaissances aux acteurs et de recueillir de leur part des avis, des données d'expérience sur l'adaptation et des connaissances locales; 2) une meilleure adéquation entre les besoins des Parties et les ressources, le savoir-faire et les initiatives. En outre, les Parties et les organisations ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur ce qui existe déjà et a fait ses preuves et d'accorder la priorité aux activités que l'on peut facilement entreprendre, tout en envisageant des activités susceptibles d'être réalisées dans le cadre d'une éventuelle phase ultérieure du programme de travail de Nairobi.

55. Compte tenu de ce qui précède, les domaines prioritaires ci-après ont été définis lors d'un débat organisé en séance plénière: partenariats et collaboration entre parties prenantes à différents niveaux et dans différents secteurs (question des interactions, par exemple); thèmes subsidiaires intéressant particulièrement la mise en œuvre de l'adaptation (coûts et avantages des options d'adaptation et prise de décisions dans des conditions d'incertitude, par exemple); et pertinence des informations et des connaissances produites. Afin d'apporter de plus amples précisions sur d'éventuelles activités supplémentaires, des groupes restreints ont été chargés d'effectuer un examen approfondi de ces trois groupes de questions. Aux fins de cette analyse, les activités prioritaires recensées pendant les débats de la deuxième partie de la réunion et les modalités d'exécution correspondantes sont récapitulées sous trois rubriques: favoriser la mobilisation des parties prenantes; continuer de promouvoir des mesures ciblées; et améliorer la production et la diffusion d'informations et de connaissances. Le détail des activités recensées et des modalités d'exécution correspondantes est présenté dans l'annexe. On trouvera sur le site Web de la réunion des précisions sur la manière dont ces activités pourraient être réalisées¹⁹.

1. Favoriser la mobilisation des parties prenantes

56. Les activités recensées qui ont pour objet de favoriser la mobilisation des parties prenantes concernent principalement la sensibilisation, les communications, l'information, les partenariats et la collaboration ainsi que le forum des coordonnateurs (voir annexe). Certaines sont relativement simples à réaliser, comme le renforcement du forum des coordonnateurs, tandis que d'autres demanderaient nettement plus de temps et d'efforts, par exemple en mettant à contribution le secteur privé. Les Parties, les organisations et le secrétariat ont tous leur rôle à jouer dans ces activités.

2. Continuer de promouvoir des mesures ciblées

57. Un des domaines d'activité qui a figuré en bonne place parmi les thèmes de la réunion concerne la façon de mettre plus facilement en rapport les Parties avec les organisations et les experts en assurant une meilleure adéquation entre les besoins des unes et les compétences et initiatives des autres (voir l'annexe). Pour y parvenir, il faudrait par exemple concevoir un centre d'échange ou un dispositif de «mise en concordance» donnant accès à l'information sur les besoins des Parties et sur les compétences, les ressources et les activités des organisations et des experts.

¹⁹ <http://unfccc.int/5706>.

58. Les participants ont aussi évoqué l'idée de projets pilotes de mécanismes régionaux à l'image de l'initiative lancée dernièrement par le RIOCC, décrite plus haut au paragraphe 34. Il a été question d'initiatives analogues pour l'Asie à l'occasion du Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation aux changements climatiques qui s'est tenu récemment²⁰.

59. Les participants ont estimé que, dans l'organisation des ateliers techniques et des réunions d'experts, il serait souhaitable de définir plus précisément les groupes cibles, les secteurs ou le champ d'application régional, ce qui permettrait d'approfondir les débats, de mobiliser les participants et d'améliorer les possibilités d'action. Il serait utile en outre de prévoir des activités de suivi afin de maintenir la dynamique créée lors des réunions en mettant à contribution les participants.

60. Par ailleurs, les participants ont suggéré des moyens de mieux tirer parti des invitations à agir et des annonces de mesures. Sous la direction du Président du SBSTA et en concertation avec les Parties et les organisations, le secrétariat pourrait s'efforcer d'améliorer les invitations à agir en leur donnant une orientation plus concrète et en procédant à des mises à jour périodiques afin d'intégrer les nouvelles connaissances. Lorsqu'elles annoncent des mesures, les organisations devraient s'attacher à les mettre en corrélation avec les invitations à agir pertinentes et les besoins des Parties. Il serait également utile qu'elles communiquent plus régulièrement des mises à jour sur les mesures annoncées pour faciliter un apprentissage par la pratique tant par les Parties que par les autres organisations.

3. Améliorer le contenu et la diffusion des informations et des connaissances

61. Les participants ont recensé un certain nombre d'activités qui aideraient à mettre au point de nouveaux produits et à diffuser les informations et les connaissances découlant du programme de travail de Nairobi (voir l'annexe). En ce qui concerne les nouveaux produits, il a été recommandé d'élaborer un document d'orientation sur l'évaluation des coûts et des avantages des options d'adaptation et de rassembler les connaissances et les technologies traditionnelles et autochtones en matière d'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre d'un débat plus général sur la nécessité de prévoir des produits adaptés aux décideurs et aux praticiens, des synthèses et des analyses périodiques et une amélioration du site Web du programme de travail de Nairobi.

62. S'agissant de la diffusion de l'information et du savoir, les participants ont souligné qu'il fallait mettre à la disposition des acteurs n'ayant pas accès au Web des sources d'information et des connaissances hors ligne, en produire des versions plus accessibles (en recourant à la balado- et à la vidéodiffusion) et permettre aux utilisateurs de donner plus facilement leur avis à ce sujet.

IV. Conclusions

63. Un échange de vues très fourni et un débat de fond entre les représentants des Parties et des organisations et les experts ont abouti aux principales constatations ci-après:

a) Le programme de travail de Nairobi est parvenu à susciter une dynamique dans le domaine de l'adaptation en mobilisant un grand nombre d'acteurs, en incitant les organisations à prendre des dispositions pour remédier aux lacunes et aux besoins recensés lors des débats organisés dans le cadre du programme de travail et en produisant et en diffusant des informations et des connaissances;

²⁰ Pour de plus amples précisions sur ce forum, voir <http://asiapacificadapt.net/adaptationforum2010/>.

b) Les Parties et les organisations ont estimé que leur participation à la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi avait été bénéfique aux pays et aux organisations en permettant notamment:

i) Des partenariats renforcés et des possibilités de collaboration entre les Parties et avec des organisations partenaires;

ii) La mise au point de connaissances qui ont amené à prendre en considération et à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes ou les projets pertinents;

iii) Une amélioration de la communication interne et de la coordination dans les pays et au sein des organisations;

c) Vu l'expansion des activités consacrées à l'adaptation, les Parties et les organisations ont exprimé le souhait que le programme de travail de Nairobi soit poursuivi, estimant qu'il pouvait jouer un rôle de coordination essentiel et apporter les informations et les connaissances nécessaires à une mise en œuvre plus efficace des mesures d'adaptation.

Annexe

Activités envisageables après 2010 recensées à la réunion et modalités d'exécution correspondantes

Activités visant à favoriser la mobilisation des parties prenantes:

- Favoriser la mobilisation des acteurs concernés, notamment des plus vulnérables;
- Renforcer le forum des coordonnateurs;
- Mobiliser davantage le secteur privé;
- Créer des partenariats stratégiques avec les centres et les réseaux régionaux;
- Renforcer la collaboration entre les groupes d'experts créés en vertu de la Convention (Groupe d'experts des pays les moins avancés, Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et Groupe d'experts des transferts de technologies);
- Faciliter la collaboration entre les Parties et les organisations.

Activités visant à promouvoir des mesures d'adaptation ciblées:

- Étoffer les ateliers techniques et les réunions d'experts;
- Développer les invitations à agir et les annonces de mesures;
- Mettre au point un mécanisme pour établir un lien entre les priorités et besoins indiqués par les Parties et les ressources et activités des organisations partenaires.

Activités visant à améliorer le contenu et la diffusion des informations et des connaissances

Élaboration de contenu:

- Élaborer un document d'orientation sur l'évaluation des coûts et des avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation;
- Élaborer un document sur les connaissances et les technologies traditionnelles et autochtones;
- Étoffer les ressources en ligne:
 - Produire une source d'information en ligne facile d'accès sur le programme de travail de Nairobi;
 - Fournir des informations plus pertinentes sur les activités des organisations partenaires;
 - Créer une interface interactive en ligne pour faciliter les retours d'information de la part des utilisateurs;
 - Mettre en place un référentiel en ligne des mesures d'adaptation sur le terrain;

- 17 Augmenter le nombre de langues dans lesquelles sont proposées les principales ressources;
- Élaborer des versions abrégées des produits à l'intention des décideurs;
- Élaborer des produits ciblés à l'intention des praticiens;
- Établir des synthèses et des analyses périodiques.

Diffusion:

- Assurer l'accès à des ressources et à des produits à l'intention des acteurs ne disposant que d'un accès limité au Web;
 - Améliorer les retours d'information sur l'utilité des produits pour des utilisateurs déterminés et sur la manière dont les produits sont utilisés aux niveaux national et infranational;
 - Envisager l'utilisation de formes plus accessibles de présentation des connaissances.
-